


**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2021-321 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 2021-317 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE
TAXES POUR L'ANNÉE 2021**

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 14 Juin 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2021-321 modifiant le règlement 2021-317 décrétant l'imposition des taux de taxes pour l'année 2021 »

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, soit le 8 août 2023, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 8 août 2023.


Georges-André Gagné,
Directeur général et greffier-suppléant